

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 avril 2014 à 20h30. Le Maire et tous les conseillers étaient présents exceptés Mme Lucie Chappe et M. Philippe Gilibert excusés et ayant donné pouvoir respectivement à M Patrice Douix et à M. Le Maire.

#### Vote des budgets :

Le Budget de la régie des transports proposé a été voté à l'unanimité avec les recettes et dépenses équilibrées en Fonctionnement à 82 673 € et à 27 661 € en Investissement.

Le Budget Camping municipal est adopté à l'unanimité avec les dépenses et recettes équilibrées en Fonctionnement à 41 333 € et à 9 458 € en investissement. Une délibération est prise pour que soit amorti en un an le logiciel acheté pour la gestion du camping.

Le budget Lotissement « Le Bucheron » est voté à l'unanimité en équilibre dépenses / recettes pour un montant total de 122 390 € en Fonctionnement et pour un total de 172 995 € en investissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Assainissement, avec un équilibre entre dépenses et recettes pour un montant total de 49 359 € en Fonctionnement et de 103 414 € en Investissement. Une délibération est prise à la demande de la Trésorerie pour la régularisation des tableaux d'amortissements et de subventions liés à l'assainissement. Des travaux de rénovation de la station d'épuration sont à envisager.

Après l'acceptation par le Conseil municipal des subventions à la caisse des écoles pour un montant de 5 000 € et aux associations pour un montant total de 23 000 €, le Budget Commune est adopté à l'unanimité avec un total dépenses et recettes de Fonctionnement en équilibre à 1 449 295 €. Une délibération au cas par cas sera prise pour les frais de mission pour encadrer le défraiement lié aux déplacements des élus. Le Conseil Municipal vote une délibération pour donner pouvoir au Maire pour engager les règlements sur les dépenses de fonctionnement « Fêtes et Cérémonies », dans la limite du montant voté chaque année dans le budget. Une autre délibération sera prise, stipulant que les subventions ne seront versées aux associations sous réserve de remise des comptes de l'année écoulée.

Les dépenses et recettes d'investissements sont votées en équilibre à 659 585 €.

#### Vote des taux :

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition : la Taxe d'habitation reste à 19,27 %, la Taxe Foncière sur le Bâti à 19,10%, la Taxe Foncière non bâti à 64,89% et la CFE à 22,61%.

#### Modification des statuts de la Communauté de Communes :

Le bureau de la communauté de communes était, jusque là, constitué du président, des 3 vice-présidents et de 6 membres. Il sera désormais constitué seulement du Président et des Vice-présidents. Le Conseil Municipal vote en faveur de cette modification.

#### Commissions des impôts :

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à proposer une liste de 24 personnes, élus et non élus, au Directeur des Finances Publiques, pour la constitution de la commission des impôts. Le Directeur des Finances Publiques choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

#### Questions diverses :

Le Conseil Municipal décide d'accepter de financer le Fond Social Logement (FSL), à hauteur de 1,00 € par habitant.

M. Patrice Douix a fait le compte rendu de l'entrevue avec L'association des apéros Musique au sujet des parkings et hébergements au cours du festival. L'idée est de limiter les stationnements sur un seul côté de la route pour ne pas gêner l'accès au village et de créer deux parkings avec l'organisation de navettes en journée.